



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié.e.s des cabinets d'avocats n°229

T'as le doute coco ?

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche du personnel des cabinets d'avocats (PNA) s'est réunie le 12 mars avec notamment à l'ordre du jour le début de la négociation d'un accord pro A, c'est-à-dire un accord pour la promotion par l'alternance. Ce dispositif qui est issu de la réforme de la formation consécutive à la promulgation de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018, est censé accompagner la reconversion ou la promotion par l'alternance.

Il s'agit de négocier un cadre au niveau de la branche au sein duquel un certain nombre de conditions et de droits sont définis pour permettre aux salarié.e.s de la branche de bénéficier de ce type de dispositif. Sans accord de branche, les salarié.e.s des cabinets d'avocats n'auront pas accès à la Promotion par l'Alternance. Quoi qu'on pense de la réforme, un accord s'impose sous peine de voir des salarié.e.s qui pourraient en avoir besoin, privé.e.s de ce moyen.

Ainsi, la CGT est arrivée en réunion avec un accord transmis en amont de la réunion, pour pouvoir aller droit au but : définir la liste des formations éligibles au dispositif et les conditions d'accès, de financement et les modalités des formations – dont la question traitant des formations hors temps de travail.

Force est de constater que les désaccords vifs sur l'ENADEP s'invitent dans le débat et grippent les échanges. Certaines organisations sont fermées à cette négociation et tant pis pour les salarié.e.s. Cette obsession pour l'ENADEP – et peut-être pour les indemnités indues – devient l'alpha et l'Omega pour certains, tant et si bien qu'une réflexion sérieuse sur les grandes tendances d'évolution des métiers au sein des cabinets et l'adéquation de la réponse apportée à ces enjeux en termes de formation professionnelle est quasiment impossible en l'état. Et pourtant ce ne sont pas les facteurs de transformation qui manquent : réforme judiciaire, digitalisation de l'économie, contexte de crise sanitaire qui n'ont pas été neutres sur l'activité des cabinets.

Au-delà même de la promotion, le maintien dans l'emploi est devenu l'urgence pour de très nombreux salarié.e.s et notamment pour la branche, qui forme traditionnellement peu les salarié.e.s sur leur temps de travail. La reconversion est un sujet et pas seulement pour la CGT. Les transitions collectives promues par le gouvernement ces derniers temps – et le manque d'aboutissement du dispositif- montrent certes les impensés de nos dirigeants, qui courent désormais après la crise, mais surtout les impacts lourds que la crise COVID entraîne

Mais à la CPNEFP du personnel des cabinets d'avocats (PNA), on marche à côté de nos pompes : on ne s'inquiète pas de la situation économique des cabinets, la digitalisation c'est pour les autres même quand l'Etat l'impose, et on parle de financer du salaire sur les fonds de la formation pour soutenir la promotion quand l'urgence est l'emploi, – même si la promotion de salarié.e.s est un sujet important, on ne peut le soutenir en baissant les droits à la formation de tous.

Evidemment nous ne lâcherons rien et travaillons d'ores et déjà sur les questions de prospective sur l'emploi et les compétences et sur l'identification des besoins de formation. Mais l'urgence pour nous : que les salarié.e.s aient un maximum d'accès ouverts. Nous ferons donc tout pour parvenir à définir un accord Pro A.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes